



Burundi

Dr. Saïdi Kibeya

Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique



Monsieur Saïdi Kibeya est né le 20 décembre 1959 à Rumonge au Burundi. Après ses études primaires et secondaires au Burundi, il est entré à l'Université du Burundi en 1980 où il a obtenu le diplôme de candidat ingénieur. En 1982 il est entré à l'université catholique de Louvain où il a obtenu le diplôme d'ingénieur Civil Electricien, option Télécommunications et Hyperfréquences. Il a obtenu son diplôme de Docteur à l'Université de Montpellier en avril 1992, option Electronique. Il a travaillé à l'ONATEL(Office National des Télécommunications). Avant d'être enseignant/chercheur à l'Université du Burundi, à l'Université Nationale du Rwanda. Depuis août 2005, il est Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique.

Éducation pour inclusion: quelques réalisations au Burundi depuis 2005

Monsieur le Président,

C'est pour moi un grand honneur de m'adresser à cette auguste assemblée à l'occasion des assises de la 48ème session de la Conférence Internationale de l'Éducation sur le thème « Education pour inclusion : la voie de l'avenir », thème d'une importance capitale si on analyse le rôle que l'éducation doit jouer dans le développement intégral de nos sociétés.

C'est aussi un thème très important pour un pays comme le Burundi qui vient de connaître une période de crises multiformes dont les retombées négatives sur tous les secteurs de la vie nationale en général et sur le secteur de l'éducation en particulier restent très profondes.

En effet, dans le domaine de l'éducation, tous les indicateurs ont connu une chute et des efforts, sont en train d'être déployés, dans le souci d'assurer à tous les burundais une éducation de qualité en assurant l'équité pour toutes les couches de la population.

Monsieur le Président,

Parmi les stratégies prises pour asseoir un enseignement de qualité, équitable et pertinent au service du développement du Burundi, l'Éducation pour inclusion figure en bonne place.

En effet, en vu de permettre à tous les enfants en âge scolaire d'aller à l'école, le Gouvernement issu des élections démocratiques de 2005 a pris une mesure heureuse et salubre de déclarer la gratuité de l'enseignement primaire et les effets se sont immédiatement faits remarqués car les effectifs sont passés de simple au double dans certains niveaux d'études ; permettant ainsi, même aux enfants des groupes les plus vulnérables financièrement d'accéder facilement à l'école.

Cette dynamique a permis d'enseigner plus de 65%des effectifs d'élèves du primaire sur 3 années.

Les mesures d'accompagnement sont en train d'être mises en place notamment la construction des infrastructures scolaires, la formation des enseignants qualifiés en nombre suffisant et la production du matériel didactique adéquat.



Au niveau de secondaire, comme le taux de passage restait encore très faible, des collèges et lycées communaux ont été ouverts pour que les effectifs d'élèves augmentent et que toutes les couches de la société puissent étudier dans un système d'externat, tout en veillant à ce que les enfants les plus vulnérables comme les orphelins, les rapatriés, les déplacés, les indigents puissent trouver de la place dans les collèges et lycées publics.

Ainsi, une dispense de paiement des frais de scolarité est pratiquée pour les élèves dits indigents, rapatriés, orphelins pour un nombre qui atteint 30.000 personnes.

Afin de réduire aussi les grandes distances que les écoliers et élèves devaient parcourir pour arriver à l'école et pour augmenter en même temps les infrastructures scolaires, le Gouvernement du Burundi a lancé une vaste campagne pour la construction des écoles primaires et secondaires par les collectivités locales, l'Etat n'intervenant que dans la fourniture du ciment et des tôles là où cela s'avère nécessaire.

Et plusieurs écoles ont été déjà construites et les écoliers et élèves, même ceux qui souffrent d'un handicap quelconque accèdent facilement à l'école la plus proche de leurs domiciles réduisant ainsi les disparités entre les zones rurales et les centres urbains.

Cette stratégie d'une éducation pour l'inclusion doit aussi tenir compte de l'aspect de l'égalité du genre.

En effet, un accent particulier a été mis sur le volet éducation de la fille à tous les paliers de l'enseignement afin que la jeune fille burundaise ne reste pas en arrière au niveau de la formation et partant de tous les autres secteurs de la vie nationale.

La prochaine perspective dans le cadre de la mise en place d'une éducation inclusive sera d'élaborer des programmes et des infrastructures plus adaptés pour les groupes qui présentent des handicaps particuliers comme les sourds, les muets et autres ; et cela nécessitera sans doute le concours de nos partenaires et amis.

Monsieur le Président,

Dans le sens du développement bien compris et dans le souci d'assurer un meilleur avenir aux générations futures, le respect de droit de l'homme et une meilleure éducation sont intimement liés.

C'est pourquoi le Burundi réaffirme son attachement et sa fidélité à la mission fondamentale de l'UNESCO à savoir : contribuer au maintien de la paix et à la sécurité par l'éducation, la science et la culture ; afin d'assurer le respect universel de la vie, de la justice, de la loi, des droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentale pour tous.

Mais pour bâtir cette vaste entreprise, nous aurons sûrement besoin du concours de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux notamment dans la réalisation d'une éducation inclusive et de qualité pour la promotion d'une formation technique et professionnelle adaptée et garante d'un avenir sûr pour le peuple burundais.